

N° 76. — *CIRCULAIRE ministérielle* (Colonies : Personnel et Services militaires) portant envoi d'instructions relatives au registre matricule de la gendarmerie (suivent ces instructions).

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint trois exemplaires d'une circulaire de M. le Ministre de la guerre, du 23 août 1857, au sujet des registres matricules dont le renouvellement a été prescrit par le règlement du 11 mai 1856.

Les dispositions contenues dans cette circulaire étant applicables à la gendarmerie coloniale, vous voudrez bien donner des ordres pour que la compagnie de gendarmerie de l'Océanie s'y conforme à l'avenir.

Il est entendu toutefois que vous devez me faire parvenir un double de cette nouvelle matricule, et ultérieurement les renseignements nécessaires pour qu'elle soit tenue au courant dans mes bureaux.

Le Directeur des colonies,
Signé : MESTRO.

ANNEXE.

Instructions relatives au registre matricule de la gendarmerie.

Paris, le 23 août 1857.

MESSIEURS, — J'ai été consulté sur la question de savoir si le nouveau modèle de registres matricules pour la gendarmerie, adopté en exécution de l'article 652 du règlement du 11 mai 1856, devait être mis immédiatement en service.

La question n'est pas douteuse, et les conseils d'administration auront à s'occuper sans délai de l'établissement des nouveaux registres matricules, en se conformant aux dispositions contenues dans l'instruction du 19 mars 1830, ainsi que dans la circulaire du 8 juin 1850.

Il est bien entendu toutefois que le registre matricule ne sera établi qu'en simple expédition, et conservé à la compagnie pour y être tenu au courant.

Aussitôt que le travail exigé pour l'établissement de ces nouveaux registres sera terminé, les anciens me devront être adressés (bureau des Lois et Archives), avec un bordereau indiquant au besoin les motifs des lacunes qui pourront exister dans ces documents par suite d'événements de force majeure.

Le Maréchal de France
Ministre secrétaire d'État de la guerre,
Signé : VAILLANT.